

Tableau N° 6 : SITUATION DES AMENDES PERÇUES SUR LES INFRACTIONS

Source : Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches et
Commission Nationale d'Arraînement

Période : Janvier à décembre 2017

N°	Navires arraîonnés	Sociétés concernées	Dates d'arraîonnement	Agents d'arraîonnement	Infractions reprochées	Date de délibération	Amendes Fixées (Euros ou GNF)	Amendes payées	Type de pêche	Référence
1	Xiang Wang	Nouvel Espoir de Guemèyiré	21/01/2017	CNSP (Base de Koba)	- Pêche non autorisée	01/02/2017	1 500,00 €	1 500 €	Pêche artisanale	Reçu bancaire (Banque Centrale) de versement N°15741 du 09/02/2017
2	Xifu 001	Nouvel Espoir de Guemèyiré	21/01/2017	CNSP (Base de Koba)	- Pêche non autorisée		2 000,00 €	2 000 €	Pêche artisanale	
3	Fada 1	Nouvel Espoir de Guemèyiré	22/01/2017	Base Kamsar	- Pêche non autorisée		1 500,00 €	1 500 €	Pêche artisanale	
4	Sabou Inter N°1	Sabou Inter	31/01/2017	CNSP (Base de Koukoudé)	- Activité de pêche en zone Interdite - Balise débranchée	06/02/2017	Avertissement	Avertissement	Pêche industrielle (Céphalopodier démersale)	
5	MY/Moya	NAMICO FISHING	31/03/2017	CNSP (Base de Conakry)	- Utilisation de documents non valables	26/04/2017	Non-lieu	Non-lieu	Pêche industrielle	
6	Lian run 34	Boukmar- Pêche	01/04/2017	CNSP/Green Peace International (ESPERANZA)	- Enlèvement de nageoires de requin	06/04/2017	100 000,00 €	100 000 €	Pêche industrielle (Céphalopodier démersale)	Reçu de versement n° 1763377 du 04/05/2017

Tableau N° 6 : SITUATION DES AMENDES PERÇUES SUR LES INFRACTIONS

**Source : Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches et
Commission Nationale d'Arraisionement**

Période : Janvier à décembre 2017

N°	Navires arraisonnés	Sociétés concernées	Dates d'arraisonnem ent	Agents d'arraison nement	Infractions reprochées	Date de délibération	Amendes Fixées (Euros ou GNF)	Amendes payées	Type de pêche	Référence
7	Fu yuan yu 379	Kourouma- Hengxing	02/04/2017	CNSP/Gre en Peace Internatio nal (ESPERANZ A)	- Utilisation de dispositif ayant pour effet de rendre l'ouverture de la maille de filet inférieure à l'ouverture minimale autorisée (Engin non réglementaire)	06/04/2017	100 000,00 €	100 000 €	Pêche industrielle (Céphalopo dier démersal)	Reçu de versement n° 1763376 du 04/05/2017
8	Lian run 47	Sopic SA	04/04/2017	CNSP/Gre en Peace Internatio nal (ESPERANZ A)	- Enlèvement de nageoires de requin; - Présence d'une nappe de filet de 60 mm non réglementaire	06/04/2017	100 000,00 €	100 000 €	Pêche industrielle (Céphalopo dier démersale)	Reçu de versement n° 1763377 du 04/05/2017
9	Lian Run 41	Kourouma- Hengxing Pêche	18/11/2017	Opération ALBARAKA	- Utilisation de dispositifs ayant pour effet de rendre l'ouverture de la maille de filet inférieure à l'ouverture minimale autorisée	27/11/2017	100 000 €	100 000 €	Pêche industrielle (Céphalopo dier démersale)	Bordereau de remise de chèques N°048854 du 11/12/2017
10	Lian Run 28	COMERA PÊCHE	19/11/2017	Opération ALBARAKA	- Balise éteinte - Présence d'un dispositif ayant pour effet de rendre l'ouverture de la maille	27/11/2017	100 000 €	100 000 €	Pêche industrielle (Céphalopo dier démersale)	Bordereau de remise de chèques N°048854 du 11/12/2017

Tableau N° 6 : SITUATION DES AMENDES PERÇUES SUR LES INFRACTIONS

Source : Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches et
Commission Nationale d'Arraisionnement

Période : Janvier à décembre 2017

N°	Navires arraisonnés	Sociétés concernées	Dates d'arraisonnem ent	Agents d'arraison nement	Infractions reprochées	Date de délibération	Amendes Fixées (Euros ou GNF)	Amendes payées	Type de pêche	Référence
					inférieure à l'ouverture minimale autorisée					
11	Boké	SONIT PÊCHE	18/11/2017	Opération ALBARAKA	- Equipage non conforme à la réglementation en vigueur; - absence de documents administratifs rendant exceptionnel cet équipage	27/11/2017	Non-lieu conformément à l'article 15 alinéa 2 du code de pêche maritime	Non-lieu conformément à l'article 15 alinéa 2 du code de pêche maritime	Pêche industrielle	
12	Lian Run 46	Thiangui S.A	19/11/2017	Opération ALBARAKA	- Destruction d'engin de pêche artisanale (Palangre) appartenant à des tiers	27/11/2017	Non-lieu sous réserve	Non-lieu sous réserve	Pêche industrielle (Céphalopo dier démersale)	
13	CHEICK BAYE N'DIAYE	ASSANE N'DIAYE	16/12/2017	CNSP (Bas e de Koukoudé)	- Pêche non autorisée	28/12/2017	50 000 € confiscation de captures		Pêche artisanale	CSRP
14	FATOU KHADI GUYE	SAMBA LABOBE M'BAYE	16/12/2017	CNSP (Bas e de Koukoudé)	- Pêche non autorisée	28/12/2017	50 000 € confiscation de captures		Pêche artisanale	CSRP
15	KARAMOKO ABDALA DIANG	KARAMOKO ABDALA DIANG	21/12/2017	CNSP (Bas e de Kamsar)	- Activité de pêche non autorisée (Manque de permis de pêche artisanale)	08/01/2018	Non-lieu	Non-lieu	Pêche artisanale	

Tableau N° 6 : SITUATION DES AMENDES PERÇUES SUR LES INFRACTIONS

Source : Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches et
Commission Nationale d'Arraisionnement

Période : Janvier à décembre 2017

N°	Navires arraisionnés	Sociétés concernées	Dates d'arraisionnement	Agents d'arraisionnement	Infractions reprochées	Date de délibération	Amendes Fixées (Euros ou GNF)	Amendes payées	Type de pêche	Référence	
16	YAYE AMINATA FALL	YAYE AMINATA FALL	30/12/2017	CNSP (Base de Koba)	- Pêche non autorisée	08/01/2018	Non-lieu	Non-lieu	Pêche artisanale		
17	SIDY BARHAN NIASS	SIDY BARHAN NIASS	30/12/2017	CNSP (Base de Koba)	- Pêche non autorisée	08/01/2018	Non-lieu	Non-lieu	Pêche artisanale		
TOTAL		17 arraisionnements					605 000 €	505 000 €			